

Rayonnements ionisants

Dispositions applicables

Dispositions issues du code du travail	Dispositions spécifiques aux industries extractives
<p>Code du travail > Partie Réglementaire > Partie IV : Santé et Sécurité au Travail > Livre IV : Prévention de certains risques d'exposition > Titre V : Prévention des risques d'exposition aux rayonnements > Chapitre I : Prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants</p>	<p><u>Décret n°80-331 du 07/05/80 portant Règlement Général des Industries Extractives > Annexes > Titre : Rayonnements ionisants (partie protection de environnement abrogée à compter du 1er juillet 2018, partie protection du personnel abrogée à compter du 10 novembre 2019)</u></p>

Source URL: https://sstie.ineris.fr/taxonomy_term/337